

PV du CONSEIL SYNDICAL du 2 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt - trois, le deux février à 20H02

Le conseil syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Guermantes, sous la présidence de Mme VIARD Annie.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres du Comité Syndical
27 janvier 2023	27 janvier 2023	En exercice : 8 Présents : 10 Votants : 8 Nombre de suffrages exprimés : 8

ETAIENT PRESENTS :

Délégués de Guermantes :

Les Titulaires : Mme Annie VIARD Présidente, Mme Nathalie BILLY, M Sébastien FLEURY, M Denis MARCHAND

Excusées : Mme Audrey CHOIN, Mme Vanessa AUPETIT, suppléantes.

Délégués de Conches-sur-Gondoire :

Les Titulaires : M Éric HIMONET Vice-Président, M Laurent BERTRAND, Mme Martine DAGUERRE, Mme Patricia DECERLE

Les Suppléants : M Dominique GOT, M Michel VIVIES

La séance a été publique. Le PV du Conseil Syndical 9/11/2022 a été approuvé à l'unanimité

Mr Laurent BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20H02 par Mme VIARD qui annonce dans le cadre de la répartition par commune le tableau des effectifs des enfants scolarisés sur l'école Val Guermantes.

Pour un total de 192 élèves scolarisés en maternelle et primaire, 92 proviennent de Conches sur Gondoire et 100 de Guermantes.

Mme DAGUERRE et Mr HIMONET s'opposent à ce comptage et avancent la répartition suivante : 87 enfants de Conches et 105 de Guermantes.

Il y a un différentiel alors que les chiffres proviennent de la même source. Nous ne trouvons pas d'explications hormis les mouvements éventuels d'élèves (déménagements, radiations etc..)

Il faudra donc procéder à une vérification puis de réaliser ensuite une modification s'il y a lieu.

Mme DAGUERRE évoque ensuite son désaccord sur le calcul de la participation des communes et la taxe syndicale.

Mme VIARD et Mr MARCHAND indiquent que les cinq réunions préparatoires notamment avec une aide extérieure n'ont pas permis de dégager un consensus.

Une médiation avec Mr le Sous-Préfet est donc sollicitée.

Mme VIARD lève donc la séance à 20H15.

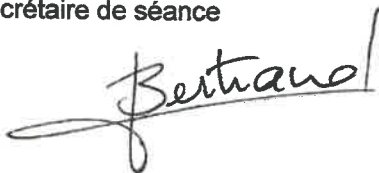
Les délibérations sont ajournées.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Guermantes, le 2 février 2023

Le Secrétaire de séance



La Présidente
Annie VIARD



Acte rendu exécutoire après dépôt en

Préfecture le :

Et publication ou notification

La Présidente,

Accusé de réception en préfecture
077-247700230-20230313-01-03-AU
Date de réception préfecture : 13/03/2023